

Communiqué de presse

Etude Caisse d'Épargne - Association e-Enfance / 3018
sur le harcèlement et cyberharcèlement chez les 6-18 ans

Les enfants de primaire : premières victimes du harcèlement *Cyberharcèlement et harcèlement, des conséquences sur la santé mentale dès 6 ans*

Paris, le 09 octobre 2024

Caisse d'Épargne et l'Association e-Enfance / 3018 dévoilent aujourd'hui les résultats de la 4^e édition* de leur étude annuelle sur le cyberharcèlement, enrichie cette année d'un focus inédit sur le harcèlement hors-ligne et qui mesure, pour la première fois, le degré de souffrance ressenti par les enfants. L'étude révèle que 36 % des jeunes âgés de 6 à 18 ans ont déjà été confrontés au moins une fois au cyberharcèlement ou au harcèlement. Alors que les réseaux sociaux s'immiscent dans le quotidien dès 6 ans, 44 % des victimes de cyberharcèlement indiquent l'avoir été sur WhatsApp. L'étude dévoile également que le cyberharcèlement vise davantage les filles que les garçons. Conscients mais démunis, les parents sont en demande de solutions concrètes.

Le harcèlement : un fléau banalisé qui touche davantage les 6-10 ans

L'étude pose un regard inédit sur le **phénomène de harcèlement qui concerne 24 % des enfants de 6 à 18 ans**. Il s'agit de violences répétées (insultes, moqueries, bousculades...) qui sont vécues à 80% au sein de l'établissement scolaire et à 17 % dans le cadre d'une activité extra-scolaire. Ce phénomène suscite une inquiétude accrue car il **concerne majoritairement les plus jeunes : 27 % des élèves de primaire ont été confrontés au moins une fois à du harcèlement** (25 % au collège et 19 % au lycée).

Réseaux sociaux et messageries : une utilisation et une addiction précoces

La dépendance croissante des 6-10 ans au smartphone inquiète également puisque **22 % des élèves de primaire déclarent déjà ne plus pouvoir se passer de leur téléphone pendant plus d'une heure**. Ce chiffre monte à 24 % pour les collégiens et à 28 % pour les lycéens. Autre point d'alerte de l'étude : l'exposition aux réseaux sociaux, elle, a lieu dès le plus jeune âge puisque **67 % des enfants en primaire sont déjà inscrits sur les réseaux sociaux et messageries**, malgré l'interdiction d'accès aux moins de 13 ans. Ce chiffre s'élève à 93 % au collège et à 96 % au lycée.



Les parents interrogés expriment quant à eux leur désarroi face à cette hyper-connexion, mais se trouvent dans une situation paradoxale. **71 % d'entre eux reconnaissent ainsi ne pas avoir une vision claire des agissements de leur enfant en ligne, alors que 70 % sont conscients des risques encourus (contre 35 % des enfants)**. De la même manière, 93 % sont conscients des impacts de l'usage d'internet et des réseaux sociaux sur le comportement de leur enfant (+ 4 points vs 2023).

Cyberharcèlement : un phénomène qui touche prioritairement les filles et se déroule en grande partie sur WhatsApp

Cette hyper-connexion dès 6 ans expose les enfants aux cyberviolences. **23 % des 6-18 ans ont été confrontés au moins une fois à du cyberharcèlement, un phénomène en hausse depuis l'année passée (18 % en 2023**) et 44 % d'entre eux l'ont été sur un groupe WhatsApp**. Les plus jeunes sont de plus en plus concernés avec 20 % des enfants en primaire (13 % en 2023**), 22 % des collégiens (19 % en 2023**) et 29 % des lycéens (21 % en 2023**). Les filles y sont davantage confrontées : 26 % contre 20 % des garçons.

Une souffrance jugée extrême par les enfants et une santé mentale lourdement impactée

Le phénomène, ancré dès le plus jeune âge et les premières années de scolarité, banalise des comportements violents, accentuant les souffrances psychologiques et physiques. **Près d'un tiers des victimes ressentent une souffrance sévère (sur une échelle de 0 à 10, 31 % évaluent leur souffrance à 9 ou 10), un ressenti exacerbé chez les enfants en primaire victimes de harcèlement (39 %)**. Les répercussions sur les victimes sont lourdes : 29 % des victimes sont allées jusqu'à penser au suicide, tandis que 58 % des jeunes harcelés ont perdu confiance en eux et 57 % ont rencontré des difficultés dans leur scolarité ou leurs études.

34 % des enfants ont déjà pris part, même involontairement, à un acte de harcèlement et 6 % à du cyberharcèlement. Parmi ces derniers, si 77 % ont pris conscience des conséquences graves de leurs actions, pour autant **58 % réitèrent leur comportement (30 % en 2023**)**. 36 % l'ont fait pour « rigoler », 35 % pour se venger (vs 10 % en 2023**) et 34 % pour faire « comme les autres », des motivations qui participent à la progression de la récurrence des auteurs.

Des parents en demande d'actions concrètes et d'accompagnement

Si **94 % des parents interrogés ont mis en place au moins une action de prévention** (communication de consignes de sécurité, mise en garde verbale), l'ampleur du phénomène renforce leur besoin d'accompagnement et de mesures. **Près de 90 % demandent des actions concrètes** de la part des établissements scolaires et des pouvoirs publics, réclamant des formations pour les adultes (86 %), des sanctions renforcées contre les auteurs (85 %), et de l'information (83 %). 83 % d'entre eux souhaitent ainsi libérer la parole et renforcer l'information sur les droits des victimes. De plus, **67 % des parents jugent utile l'interdiction d'accès aux réseaux sociaux aux enfants de moins de 15 ans comme mesure préventive**.

A l'écoute des besoins de ses clients, Caisse d'Épargne intègre une assistance psychologique en cas de cyberharcèlement ou de harcèlement dans ses contrats d'assurance scolaire et santé. Cette assistance donne accès à un réseau de plus de 1 500 psychologues cliniciens partout sur le territoire.

Caisse d'Epargne et l'Association e-Enfance/3018 : un partenariat qui prend tout son sens

Depuis 2021, la Caisse d'Epargne soutient l'Association e-Enfance/3018 qui gère le 3018, le numéro unique pour alerter et signaler des situations de harcèlement et de cyberharcèlement subies par des mineurs. Cet engagement de Caisse d'Epargne se traduit notamment par un soutien financier et la réalisation de cette étude annuelle, essentielle pour alerter le grand public ainsi que les pouvoirs publics sur ce phénomène. Par cette étude, Caisse d'Epargne, banque et assurance historique des familles, s'engage dans la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement mais aussi dans la protection des familles face à ce risque.

« Le harcèlement n'est pas un phénomène isolé, il s'infiltré dans tous les aspects de la vie des jeunes, hors ligne comme en ligne, et touche directement les familles. La hausse des cas de cyberharcèlement doit nous alerter à l'échelle individuelle comme collective, et en tant que banque de la famille, notre responsabilité est d'agir. À travers nos solutions d'accompagnement et notre partenariat avec l'Association e-Enfance/3018, nous voulons offrir un soutien concret aux victimes et à leurs proches, tout en sensibilisant au danger de cette violence. », commente Jacques-Olivier Hurbal, directeur du Développement Caisse d'Epargne.

« Les conséquences du harcèlement et du cyberharcèlement sont dévastatrices pour la santé mentale des jeunes. Sur une échelle de 0 à 10, une jeune victime sur trois déclare son degré de souffrance à 9 ou 10 ; il n'est plus possible de minimiser ce phénomène. C'est à l'ensemble des acteurs, pouvoirs publics, communauté éducative et industriels du numérique, de réagir ensemble pour protéger, ici et maintenant, tous les enfants et adolescents. » Justine Atlan, directrice générale de l'Association e-Enfance/3018

Toute utilisation des données de cette étude doit s'accompagner de la mention « Etude Caisse d'Epargne – Association e-Enfance / 3018 ».

* Etude online réalisée par l'institut Audirep en mai 2024 pour Caisse d'Epargne et l'Association e-Enfance /3018. 1 602 binômes de parents-enfants de 6 à 18 ans scolarisés ont été interrogés (soit 3 204 répondants au total).

** Chiffres 2023 sur les enfants âgés de 8 à 18 ans

À propos de Caisse d'Epargne

Les 15 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 16,9 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2e groupe bancaire en France.

À propos de l'Association e-Enfance / 3018

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance / 3018, créée en 2005, sensibilise sur le terrain chaque année 200 000 enfants, adolescents, parents et professionnels. Elle gère le 3018 dédié aux jeunes victimes de harcèlement et de violences numériques.

Ouvert 7j/7 jusqu'à 23h, le 3018 est un service gratuit et confidentiel qui permet notamment de signaler et de faire supprimer en quelques heures tous contenus et comptes préjudiciables rencontrés sur Internet ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Snapchat, Instagram, TikTok, Youtube, Roblox, Discord, Yubo, Mym, Onlyfans, Mindgeek...). Il permet également d'autres signalements et l'émission de conseils personnalisés pour gérer ces situations critiques et protéger les mineurs. Le 3018 est accessible par téléphone, via l'application 3018, par chat ou via Messenger.

Conventionné avec le Ministère de l'Education nationale, le ministère de la Justice, le 119-Enfance en danger et le portail officiel de signalement des contenus illicites Pharos, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance. C'est aussi la helpline française du programme européen Safer Internet.

Contacts presse

Groupe BPCE – Caisse d'Epargne : Agence Hopscotch

Manon Cholat-Serpoud : mcholat-serpoud@hopscotch.fr / 06 70 35 19 83

Groupe BPCE – Caisse d'Epargne

Fanny Kerecki : 01 40 39 68 21 / 06 17 42 16 33

groupebpce.com

Association e-Enfance / 3018 : Agence KBZ Corporate

Sandra Tricot : stnicot@kbzcorporate.com / 06 65 85 85 65